

Sujet : [INTERNET] EP carrière de marbre de St Lary (09800)

De :

Date : 15/02/2020 10:43

Pour : pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr

Mme La Préfète,

Je souhaite attirer votre attention que le carrier a exploité sans autorisation précédemment.

Polluant l'eau, il ne tient pas compte de l'environnement dans ses méthodes d'extraction.

Cette carrière va également générer de la pollution auditive, et des vibrations.

Elle va nécessiter l'aménagement des routes, soit des frais très lourds pour la collectivité.

Elle ne nécessite que très peu d'emplois, et ce marbre n'a aucun intérêt stratégique pour l'économie car ce n'est qu'un produit décoratif apprécié par les italiens.

L'attractivité touristique et résidentielle de l'Ariège est fortement réduite par ce type d'extraction.

En résumé, il me semble que ce type de projet ne sert uniquement que des intérêts privés, induisant des coûts directs à court terme (aménagements) et indirects à moyen terme (destruction de l'environnement, réduction de l'attractivité touristique) pour la collectivité.

En vous remerciant de m'avoir lu, je vous prie, Madame la Préfète, d'accepter l'expression de mes sentiments respectueux,

Anne Scheerlinck